



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 17 juin 2019

Service Aménagement,
Biodiversité, Eau
Unité Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

**Monsieur le Président
du Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied
Route de Brecklange
57220 BOULAY-MOSELLE**

Affaire suivie par **Pascal ANDRES**
pascal.andres@moselle.gouv.fr
03 87 28 33 42

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de restauration d'un tronçon du cours d'eau
« Le Rouau » sur la commune de LES ETANGS.
Accord immédiat.

Réf :

P.J : 1 récépissé de déclaration
1 arrêté de prescriptions générales en date du 28/11/2007
1 arrêté de prescriptions générales en date du 30/09/2014

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de restauration d'un tronçon du cours d'eau « Le Rouau » sur la commune de LES ETANGS.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **4 juin 2019**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2019-00307**
- Dossier réalisé par : **Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied à BOULAY-MOSELLE**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'eau.

Vous trouverez ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative » ainsi que des « arrêtés de prescriptions générales » qui seront à respecter lors de la réalisation des travaux.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Conformément à la réglementation en vigueur, une copie du récépissé sera affichée à la mairie de LES ETANGS où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Copie par courriel pour information :

- AFB
Chemin Le Longeau – Rozérieulles
57160 MOULINS-LES-METZ